

Pratiques
citoyennes

7. FAIRE PREUVE DE PRATIQUES CITOYENNES ET D'APPROCHES GLOBALES DES PROBLÉMATIQUES.

L'action de l'organisme indique une volonté d'agir sur les causes économiques, sociales, culturelles ou autres qui sont à la base des conditions de vie des personnes avec lesquelles l'organisme communautaire autonome intervient. La personne et la communauté concernées sont directement impliquées dans l'action et se mobilisent sur ces enjeux de manière à développer leur esprit d'initiative, leur expertise et leur capacité d'agir sur leur vie mais aussi leur esprit critique et analytique.

C.A.
Indépendant

8. ÊTRE DIRIGÉ PAR UN CONSEIL D'ADMINISTRATION INDÉPENDANT DU RÉSEAU PUBLIC.

Les personnes qui travaillent pour le gouvernement et qui désirent siéger au conseil d'administration (CA) d'un organisme communautaire autonome doivent le faire sur une base personnelle seulement.

Source :
<http://www.crocat.ca/MediaHandler.ashx?MediaId=f1895e34-0f95-46b5-b892-4b800cedc7d5>

OBNL

Enraciné

démo. Vie
asso. &
démo.

Libre

Les 8 critères de

l'action communautaire

Initiative

autonome

C.A.
Indépendant

Luttes
sociales

Pratiques
citoyennes

OBNL

1. ÊTRE UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF

Les organismes communautaires ne recherchent pas le profit mais le bien-être de la communauté. Ceux-ci ont le souci de la transparence et de la démocratie.

2. ÊTRE ENRACINÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Enraciné

Il s'agit de faire preuve d'ouverture sur la communauté, d'être actif au sein de celle-ci et de chercher à être partie prenante de son développement et de l'amélioration de son tissu social. C'est une question de dynamisme et d'engagement.

Cela passe aussi par la sollicitation de bénévoles au sein de l'organisme et par le rapport entretenu avec d'autres organismes communautaires ou instances du milieu.

3. ENTREtenir UNE VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Vie asso. & dém.

La qualité de la vie associative correspond à ce que l'organisme met en œuvre pour entretenir une vitalité interne. Cependant, le personnel de l'organisme doit agir avec les personnes et non pas à leur place pour favoriser leur implication.

La vie démocratique, quant à elle, doit minimalement s'attarder au respect des aspects à caractère plus formel de la vie associative : assemblée générale annuelle, conseil d'administration, membership, etc.

Libre

4. ÊTRE LIBRE DE DÉTERMINER SA MISSION, SES APPROCHES, SES PRATIQUES ET SES ORIENTATIONS.

L'autonomie d'un organisme communautaire est politique et s'exprime dans son indépendance d'action. Un organisme communautaire est reconnu pour définir lui-même les règles ou les normes qui encadrent la conduite de ses activités.

5. AVOIR ÉTÉ CONSTITUÉ À L'INITIATIVE DES GENS DE LA COMMUNAUTÉ.

Initiative

L'histoire de l'organisme permet de confirmer qu'il est né d'une volonté citoyenne de s'impliquer dans la recherche de solutions à une ou des situations problématiques identifiées dans sa collectivité. Cela implique que les gens d'une communauté ont décidé de se donner une réponse différente à la façon d'aborder une problématique, une situation ou un manque de ressources dans leur milieu.

Pour toutes ces raisons, la réponse d'un organisme communautaire autonome est alternative et se différencie de celle des services publics.

6. AVOIR UNE MISSION QUI FAVORISE LA TRANSFORMATION SOCIALE.

Luttes sociales

La mission sociale de l'organisme communautaire autonome est liée au type d'action qu'il organise dans son milieu. En santé et services sociaux, cette mission n'est pas vouée à une approche curative, elle est surtout préventive et axée sur la participation de la personne qui se sent interpellée par cette mission.

L'approche est davantage collective tout en favorisant « l'empowerment » individuel comme un des facteurs de réussite. Elle s'appuie sur la sensibilisation, l'information, l'éducation populaire et la défense collective des droits.